

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
RÈGLEMENT NUMÉRO 149-1

Règlement modifiant le règlement 149, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux du cours d'eau Poirier et sa Branche 1

ATTENDU QU' il est opportun de modifier l'annexe du règlement 149 en vue de corriger les montants facturés;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné à la session ordinaire du 2 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE,
il est statué et ordonné par règlement de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le coût indiqué dans l'annexe doit être modifié; la deuxième ligne doit se lire comme suit :

NOM	MATRICULES	LOTS	HECTARES	COÛTS
Leduc Jean-Guy Dauplaise Liette	1289-56-5095	362, 363-P 371,372, 373, 374, 375,376, 377	45,727	14 018,45\$

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Robert Duteau
MAIRE

DANIEL STRILETSKY
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Date de l'avis de motion: 2 avril 2012
Date de l'adoption: 7 mai 2012
Date de promulgation:
Date d'entrée en vigueur :
Copie vidimée :